

Du cumin des prés dans une tombe médiévale (vers 1200) : la sépulture S2 du portail peint de la cathédrale de Lausanne

Autor(en): **Crotti, Pierre / Pignat, Gervaise / Roguin, Claire de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history**

Band (Jahr): **39 (1982)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-167886>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Du cumin des prés dans une tombe médiévale (vers 1200)

La sépulture S₂ du portail peint de la cathédrale de Lausanne

par PIERRE CROTTI, GERVAISE PIGNAT, CLAIRE DE ROGUIN et WERNER STÖCKLI

1. INTRODUCTION

Le «portail peint» dit «des Apôtres» s'élève au sud de la travée II' de la cathédrale de Lausanne. Il s'agit d'un porche ouvert sur trois faces et muni d'une statuaire très riche (fig. 1). Le «portail peint» (et notamment sa statuaire) est actuellement en restauration; la consolidation des fondements a donné l'occasion d'effectuer une fouille archéologique à l'intérieur du porche.

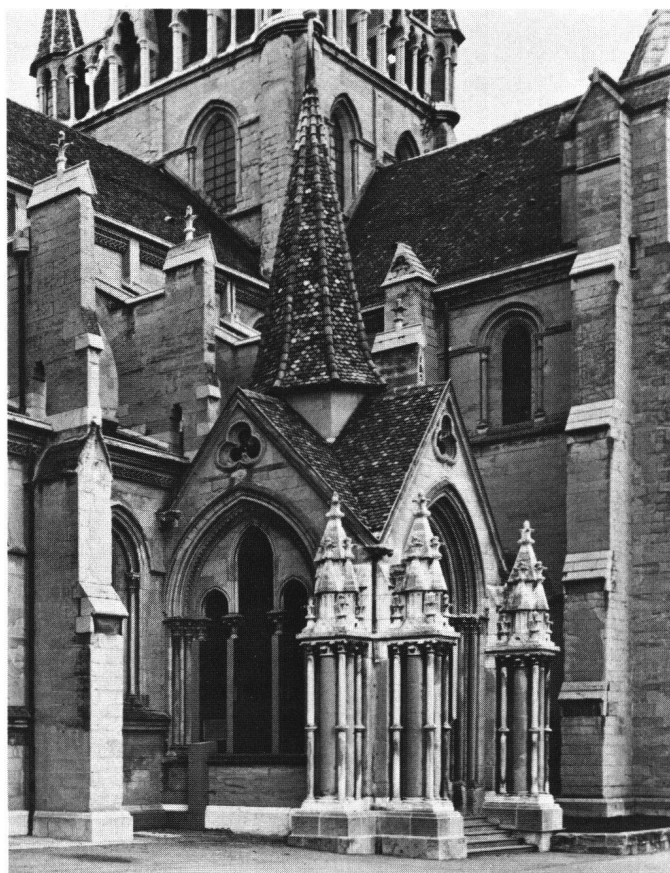


Fig. 1 Portail peint de la cathédrale de Lausanne vu vers le nord-est.

Lors de ces fouilles dirigées par OLIVIER FEIHL du 13 novembre 1978 au 8 février 1979, l'importante sépulture S₂ a été découverte (fig. 2+3). Orientée ouest-est, elle est située au centre du portail peint sur son axe médian. La tombe était constituée de sept dalles et d'un bloc en molasse, travaillés à la laie brettelée. Le bloc était muni d'une entaille semicirculaire pour recevoir la tête du défunt. La tombe était recouverte de six dalles en molasse, crépies au mortier à la chaux.

L'observation de la stratigraphie permet de conclure que la tombe a été mise en place après la construction des fondations du mur sud de la cathédrale qui est attribuée à la «première étape gothique»¹. Ce fait est confirmé par l'utilisation de la laie brettelée qui, à Lausanne, n'est connue qu'à partir de la «première étape gothique». En revanche, la sépulture peut avoir été placée avant l'achèvement du portail peint. Ainsi, la sépulture se situe assez précisément dans la chronologie des chantiers de la cathédrale, soit entre 1190/1200 et 1220.

A cette époque, l'emplacement de la sépulture S₂ était en chantier. Qui pourrait être enterré sur un chantier? En 1517, soit 300 ans plus tard, le maçon et maître d'œuvre du portail occidental (Montfalcon) François Magyn² a été enterré devant son œuvre en construction. Faut-il voir là une tradition qui se serait maintenue du 13e au 16e siècle? Est-ce un maître d'œuvre qui a été enterré sur un chantier?

Vu l'importance de la sépulture, son examen a été confié au Département d'Anthropologie de l'Université de Genève. Les archéologues, G. PIGNAT et P. CROTTI, formulent, en guise de préambule, les observations suivantes:

- «Les proportions de la sépulture sont remarquables. Longue et étroite, son allure est très élancée. Ces caractéristiques sont bien mises en évidence par ses dimensions externes (232 cm × 65 cm) et surtout internes (210 cm × 40 cm) qui donnent la mesure de cette impression. La tombe est même si étroite qu'il a fallu certainement comprimer le défunt au niveau des épaules pour l'y déposer. Des fragments d'os collés sur la dalle latérale, juste au-dessus de la tête humérale droite, en représentent les traces matérielles.»

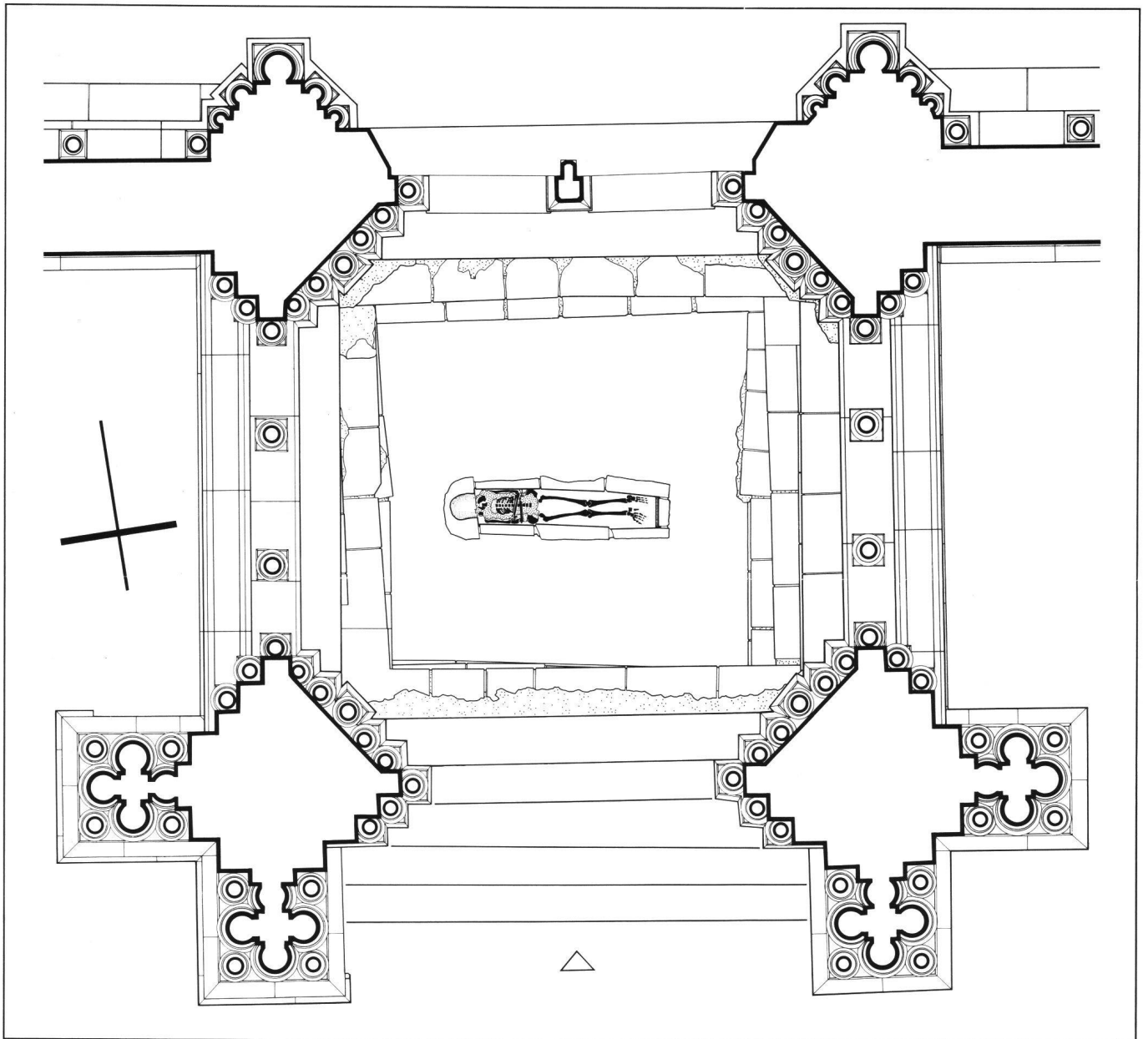


Fig. 2 Plan du portail peint avec la sépulture S₂.

2. ÉTAT DE CONSERVATION

Ce qui frappe, au premier abord, c'est la mauvaise conservation d'une grande partie des os dans la région supérieure du squelette. Ces nombreux ossements très dégradés contrastent avec la présence d'éléments ayant généralement disparu bien avant les restes osseux et bien avant que les archéologues ne les mettent au jour. La tombe S₂ a livré, en effet, de nombreux vestiges organiques: textiles, plantes, fibres végétales et bois. Cette situation, apparemment paradoxale, est pourtant couran-

te lors de certaines conditions particulières de gisement. A ce propos, ALBERT FRANCE-LANORD³ constate: «Les sépultures en sarcophages de pierre, étanches, telles qu'elles peuvent être retrouvées dans des terrains à hygrométrie constante, à l'abri des eaux d'infiltration, présentent des conditions de conservation particulières des matières organiques. Si en général les ossements sont très altérés (du fait de la mise en solution des phosphates en milieu acide) ou ont même totalement disparu,

certains restes de natures très diverses, végétaux, textiles, cuirs, débris anatomiques, bois... peuvent avoir été plus ou moins conservés, ne fût-ce qu'à l'état de traces.»

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un sarcophage mais d'une tombe à dalles, à fond «ouvert», donc perméable, la situation de S₂ est comparable à celle décrite ci-dessus.

La tombe est quasiment exempte d'infiltrations de sédiment (fig. 4) à l'exception de:

- une faible quantité de terre sous forme de trois cônes, peu importants, qui se sont constitués à partir des espaces (joints) laissés entre les dalles latérales, côté nord.

- Un peu de mortier provenant de la chape coiffant les dalles de couverture de la sépulture. Nous observons quatre dépôts (tête, bas du torse, bassin, pieds) situés à l'aplomb de quatre des cinq joints des dalles de couverture.

Le mortier s'est probablement écoulé lors de la mise en place de la chape. Du mortier ayant «pris» a été trouvé sur le socle du bloc de tête.

- Bien isolé dans son manteau de pierre (et de mortier), le contenu de la tombe, à l'abri des eaux de ruissellement dès l'achèvement du portail sud, a évolué dans des conditions stables et favorables à la conservation des restes organiques.

3. ÉTUDE CRISTALLOGRAPHIQUE

Données de terrain:

- Les cristaux, bien développés, sont localisés essentiellement dans la partie supérieure de la tombe. Ils forment des plaques cristallines homogènes et denses à la surface de certains os (crâne, têtes humérales, vertèbres, tibia droit et péroné droit).

- De très nombreux petits cristaux sont également présents de manière diffuse, dans la zone appelée «d'altération des os» où ceux-ci sont réduits en miettes, pulvérisés et complètement rongés.

- De manière générale le lien entre les os et les cristaux apparaît de manière très nette.



Fig. 3 La sépulture S₂ vue vers l'ouest.

Analyse:

Les échantillons analysés sont homogènes, de même nature. La détermination par diffraction aux rayons X ne laisse aucun doute: il s'agit de brushite⁴ (ASTM, 9-77) dont la formule chimique est la suivante: $\text{CaHPO}_4 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$. Une approche complémentaire par spectroscopie à l'infrarouge confirme ce résultat.

Ce type de cristal, présent dans certains complexes biologiques (calculs dentaires ou urinaires), se trouve parfois sur les os

humains ou animaux en contexte archéologique, en particulier dans des ensembles clos et stables (tombes fermées, abritées). Les mécanismes de constitution sont encore mal connus, mais peuvent s'expliquer par la lente transformation des constituants minéraux de l'os (apatite ou phosphate tricalcique hydratés) sous l'influence d'acides libérés par la décomposition de la matière organique^{5 6}.

Ces constatations mettent en évidence le caractère stable et clos du milieu étudié (tombe S₂) déjà exposé dans le chapitre précédent.

4. ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE

Le défunt est allongé sur le dos, les bras repliés sur le torse de manière légèrement dissymétrique; le bras droit est fléchi à angle droit, la main posée sur le coude gauche alors que le bras gauche forme un angle plus aigu, la main posée un peu au-dessous du milieu de l'humérus droit.

Nous avons vu plus haut que les os présentaient un état de conservation différentiel. Les membres inférieurs sont en bon état tandis que la partie supérieure du squelette est généralement mal conservée; de nombreux os sont cassés, fragmentés et même réduits en miettes indéterminables (côtes, crâne, ...).

4.1. Description détaillée.

Crâne:

En très mauvais état. Recouvert de gravats (mortier) et surtout noyé dans une matrice de fragments d'os minuscules très altérés, porteurs de cristaux.

Un fragment d'occipital (base) a été trouvé posé sur le fond de la tombe, appuyé sur le socle du bloc de tête: c'est le seul élément découvert « en place ».

Aucune autre pièce déterminable si ce n'est l'apophyse mastoïde gauche (temporal).

Face:

En aussi piètre état que le crâne. Il ne subsiste que quelques dents isolées, complètement dégradées.

Invisible sur le relevé (fig. 4), une partie de la mandibule (environ $\frac{2}{3}$), assez bien conservée, a été retrouvée sous le magma d'os altérés.

Cage thoracique et colonne vertébrale:

Une quinzaine de vertèbres sont reconnaissables en connexion anatomique. Quelques côtes sont en place. Le sternum est identifiable, légèrement déplacé sur la droite du torse. Tous ces os sont très mal conservés et seule une demi-douzaine de

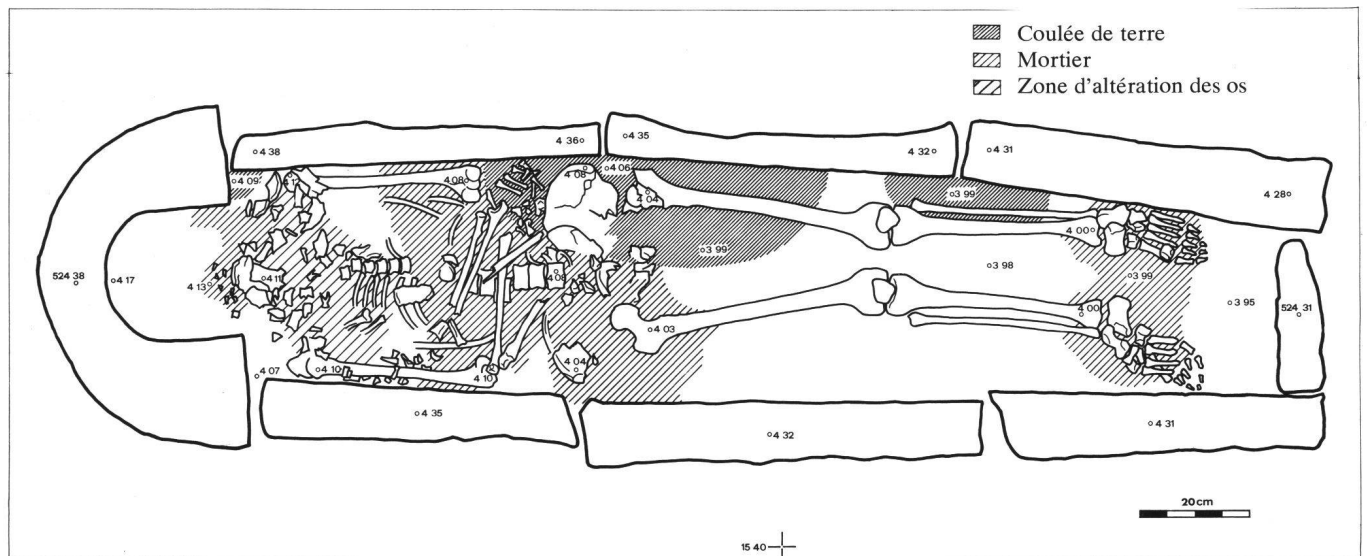


Fig. 4 Relevé général de la sépulture sans les restes textiles et végétaux.

côtes et de vertèbres a pu être prélevée sans disparaître en poussière.

Ceinture scapulaire:

Des fragments très incomplets des clavicules et des omoplates, absents sur le relevé, ont été découverts sur le fond de la tombe.

Membres supérieurs:

Humérus: Les épiphyses sont relativement bien conservées alors que les diaphyses sont très altérées, réduites en fines lamelles et présentent une apparence de «mille-feuilles». Malgré un prélèvement soigné, leur état n'a pas permis une étude ostéométrique.

Radius gauche: Sa structure est légèrement altérée. De plus il est fracturé au niveau de l'épiphysse distale.

Radius droit: Bien conservé dans son intégralité, il a été utilisé dans l'étude anthropométrique.

Cubitus (ulnas): Tous les deux sont altérés et brisés.

Mains: Les os de la main droite sont tous en bon état, tandis que ceux de la main gauche présentent une conservation très différentielle: certaines phalanges sont parfaitement conservées alors que d'autres sont réduites en amas pulvérulents.

Ceinture pelvienne:

Le bassin est très partiellement représenté. Quelques fragments d'ilion ainsi qu'une partie de la symphyse pubienne ont pu être prélevés.

Le sacrum, non visible sur le plan, est conservé en partie.

Membres inférieurs:

Fémurs: Sont tous deux en bon état à l'exception de leurs épiphyses proximales; les têtes fémorales sont légèrement altérées, la gauche est même fracturée au niveau de son col. Le droit a donné lieu à un bon nombre de mesures ostéométriques.

Rotules: Sont toutes deux présentes et bien conservées. La droite porte des traces pathologiques (petit trou sur la facette externe).

Tibias: Sont en bon état quoique légèrement altérés au niveau de la diaphyse. De plus ils ont mal supporté le changement des conditions physico-chimiques dû à l'ouverture de la sépulture (éclatements du tissu osseux). Le droit a permis une approche ostéométrique satisfaisante.

Péronés: Les diaphyses sont en mauvais état. Ils n'ont pas permis de mesures.

Pieds: Tous les os sont en parfait état.

4.2. Détermination du sexe.

La détermination ne fait aucun doute: il s'agit d'un sujet masculin. La méthode employée est celle d'Acsadi et Nemeskéri⁷. Elle se base sur l'attribution, pour une trentaine de caractères morphologiques influencés par le sexe, de coefficients de masculinité allant de -2 à +2.

L'établissement d'un coefficient moyen de masculinité permet l'attribution sexuelle du sujet selon l'échelle suivante:

Taux de masculinité	Sexe
-2 à +0,4	♀
-0,4 à +0,4	indéterminé
+0,4 à +2	♂

Pour notre sujet, bien que le nombre de caractères disponibles soit assez faible (7), le résultat est clair:

Caractère	Coeff. masc.	Pondération	Coeff. pond.
Apophyse mastoïde	+2	2	+ 4
Inion	+2	2	+ 4
Ecaïlle occipitale	+1	1	+ 1
Trigone mentonnier	+2	2	+ 4
Angle mandibulaire	+1	1	+ 1
Tête fémorale	+2	2	+ 4
Ligne âpre	+1	1	+ 1
		11	19

Coefficient moyen de masculinité: 19/11 = +1,72

4.3. Détermination de l'âge.

Nous obtenons un âge de décès d'environ 50 ans. Cet âge a été estimé, selon l'échelle d'Acsadi et Nemeskéri, à partir de:

- Aspect de la symphyse pubienne
 - Degré de dégradation du tissu spongieux des têtes humérales et fémorales.
- (Symphyse: stade III; humérus: stade II; fémur: stade II).

4.4. Anthropométrie

Taille:

En nous basant sur les longueurs maximales du fémur (496 mm), du tibia (378 mm) et du radius (262 mm), nous obtenons, à partir de trois méthodes différentes, les résultats suivants:

	Pearson ⁸	Manouvrier ⁹	Olivier ¹⁰	Moyenne
Fémur	174,5	174,9	176	175,1
Tibia	168,5	167	167,7	167,7
Radius	171,6	174,7	173,5	173,3
Moyenne	171,5	172,2	172,4	172

On peut remarquer que, d'une part, les trois méthodes donnent des résultats très voisins et que, d'autre part, le tibia donne une taille sensiblement inférieure à celle calculée d'après le fémur et le radius.

Notre individu était de haute stature. La moyenne générale (des 3 os et des 3 méthodes) donne une taille de 172 cm qui est très supérieure à la moyenne masculine de l'époque (exemple¹¹: Genève médiévale: 169,9 cm).

5. ÉTUDE DES TISSUS

Les restes sont répartis sur (et sous) l'ensemble du squelette, avec une densité accrue au niveau du buste et des bras (fig. 5). Les éléments ont été prélevés selon leur nature et, en partie, selon leur position. Les trois groupes définis lors de la fouille (A, B, C,) ont été analysés séparément. Le groupe A est divisé en 15 unités d'après la localisation des fragments.

5.1. Description. Analyse.

Groupe A.

- *Données de terrain:*
- *Localisation:* Présents sur l'ensemble de la sépulture, les restes sont toujours à proximité immédiate des os: ils y sont collés ou posés; parfois ils sont tombés juste à côté de ceux-ci.
- *Aspect:* Brun foncé ou noir.
Parchemineux, mince et rigide.
- *Analyse:* Deux restes (unité n° 1, thorax) ont pu être identifiés facilement.

- *Qualifications techniques (1.1 et 1.2):*

- Armature: toile (taffetas)
- Réduction: 25/cm
- Torsion: légère Z
- Matière: peut-être du lin
- Armature: toile
- Réduction: 24/cm
- Torsion: légère Z
- Matière: peut-être du lin

Tous les autres fragments se répartissent en deux groupes:

a) «Masses compactes et cassantes faites de fibres végétales, entremêlées de graines, de brindilles et de sable, ne présentant aucune armure régulière. Néanmoins l'aspect extérieur de ces fibres, la légère torsion Z qu'elles subissent ainsi que leur modelé font penser aux deux restes cités plus haut.»

b) «Fragments présentant une texture très plate et transparente rappelant plutôt la peau.»

A ce propos nous avons essayé de lever le voile en faisant analyser ces fragments. La question était de savoir s'il s'agit vraiment de restes de peau et surtout de déterminer si l'on est en présence de peau humaine ou animale (cuir). Dans le se-

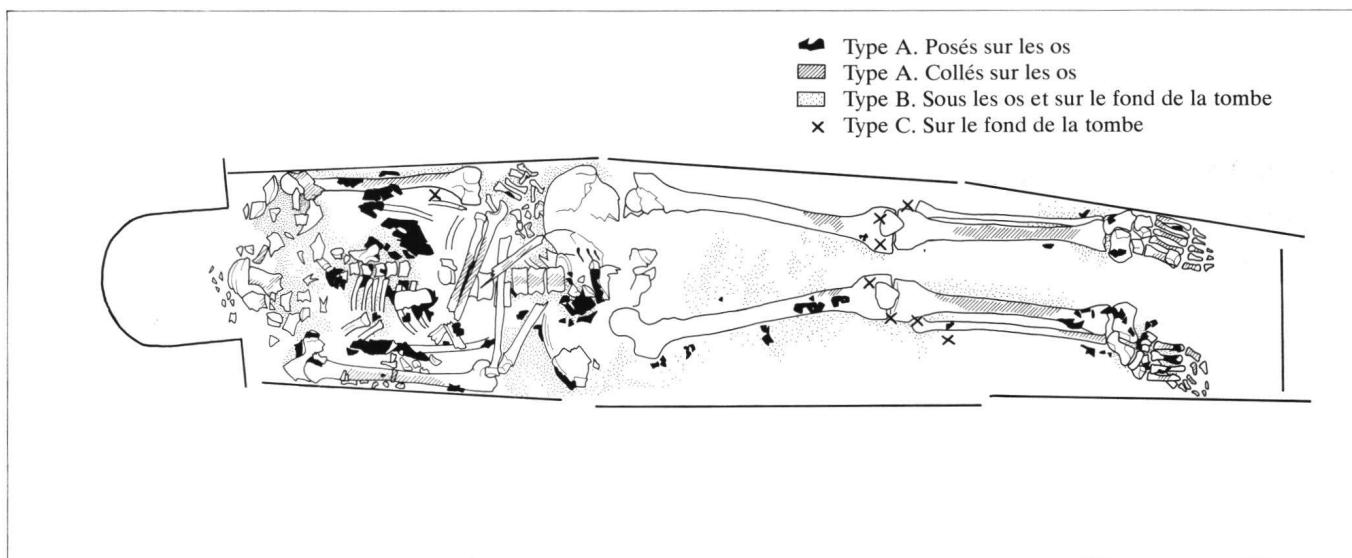


Fig. 5 Restes textiles.

cond cas, de tels restes entreraient en ligne de compte pour la reconstitution de «l'habillement» du défunt.

Les analyses, à la loupe binoculaire et au microscope optique (coupes minces), n'ont donné aucun résultat. Les échantillons, très déshydratés et très minéralisés, n'ont montré aucune structure définissable.

Groupe B.

- *Données de terrain:*
- *Localisation:* Présents dans l'ensemble de la sépulture, ils se trouvent sur le fond de la tombe et surtout sous les os.
- *Aspect:* Brun clair, roux.
Poreux:
En petites boulettes incrustées de sable et de poussière.
- *Analyse:* «Masses pulvérulentes faites de boulettes grises, remplies elles-même de minuscules boules orangées, ne semblant pas être du textile. Leur aspect pulvérulent empêche toute interprétation.»
«Parmi ces échantillons un certain nombre d'éléments peuvent être rattachés aux groupes A et C.»

Groupe C.

- *Données de terrain:*
- *Localisation:* Les fragments les plus beaux et les mieux conservés sont situés sous les genoux de l'inhumé et sous son coude. De nombreux petits fragments épars sont présents dans la zone tibiale, posés sur le fond de la tombe ou, le plus souvent, sur le tapis végétal que nous décrivons plus loin (6.2.)
- *Aspect:* Jaune.
Très bien conservé, avec trame nettement visible à l'œil nu.
- *Analyse:* «Tous les fragments proviennent du même type de textile».

- *Qualifications techniques* (moyenne de l'échantillonnage).

Armature: toile
Réduction: 15–17/cm
Torsion: U-retors (difficile à distinguer)
Matière: probablement du lin

- *Conclusions des analyses.*

«Les résultats des analyses montrent que les fragments proviennent de deux tissus différents à armature unie. L'armature unie – ici armature toile (taffetas) – est régulière dans les deux cas. La réduction du tissu A (nombre de fils au centimètre) est égale dans les deux sens (24–25 fils en longueur, 24–25 fils en largeur). La chaîne et la trame sont ici confondues et ne peuvent être précisées (absence de lisière); elles ne jouent d'ailleurs aucun rôle dans ce cas puisque la réduction est égale. Les mêmes remarques s'appliquent au tissu C.

Leur structure, par contre, les distingue précisément. Lorsqu'on compare les deux réductions A et B (lâche l'une et l'autre), l'écart entre les deux est suffisamment grand pour pouvoir affirmer qu'il s'agit ici de deux textiles bien distincts et non d'un seul plus ou moins détérioré.»

5.2. Interprétation.

Pour commencer, résumons sous forme de tableau les données à disposition sur les restes de tissus.

En admettant que les textiles A et C sont différents et en tenant compte des informations (spatiales) apportées par le groupe B, nous pouvons faire les propositions suivantes:

Tissu A: Présent sur tout le corps, ce textile, d'après l'analyse des fragments B, se trouve également localisé sous le corps du défunt. Il s'agit donc d'une pièce de tissu enveloppant la dépouille mortuaire.

Nous avons probablement affaire aux restes d'une sorte de linceul, taillé dans une étoffe très simple (toile).

Tissu C: Situés de manière stricte sous les os et sur le fond de la tombe, ces fragments de toile de lin ne sont donc pas les vestiges d'un «vêtement», mais probablement d'un simple drap posé sous le corps du défunt.

	Localisation	Position par rapport au corps	Nature
Fragments A	Sur l'ensemble	Dessus	– Textile de type A – Indéterminée
Fragments B	Sur l'ensemble	Dessous	– Textile de type A – Textile de type C – Indéterminée
Fragments C	– Bas des jambes – Coude gauche	Dessous	– Textile de type C

6. ÉTUDE DES RESTES VÉGÉTAUX

Les restes végétaux trouvés dans la sépulture sont de deux types différant par leur nature et leur mode de dépôt.

Le premier groupe se compose de plantes (ombelles) posées sur le corps du défunt. Le second groupe comprend des vestiges de bois et de fibres (tiges et feuilles) placés sur le fond de la tombe (fig. 6).

Ces deux ensembles ont été analysés séparément et seront présentés de même.

6.1. Restes de plantes (ombelles).

– Répartition:

Sur la poitrine est concentrée la plus grande partie des plantes. Leur état de conservation y est le meilleur et il est possible d'observer un véritable ensemble (bouquet).

Sur les vertèbres sacrées on remarque un entrelacs serré de tiges ainsi que quelques fruits.

Dans la zone tibiale sont localisés quelques fragments de plantes, des tiges et des fruits.

A partir de l'observation des fruits (graines), on peut affirmer que tous ces restes appartiennent à la même espèce.

La plante décrite ci-dessous faisait partie du «bouquet» déposé sur la poitrine.

6.1.1. Aspect descriptif.

A l'ouverture de la tombe la plante montrait une ombelle, dont la forme typique était restée intacte et dont les ombellules portaient des fruits; l'ensemble avait l'apparence brunâtre des plantes séchées. Peu après la découverte, l'ombelle commença à s'affaisser et, lors du prélèvement, la tige et les pédon-

cules floraux se révélèrent très fragiles: on ne put récolter que des fragments de tige, de pédoncules, et des ombellules isolées. Par la suite, la plupart des fruits se détachèrent des ombellules, mais leur bon état de conservation nous permit d'identifier la plante. Il s'agit du cumin des prés, ou Carvi (*carum Carvi L.*)¹².

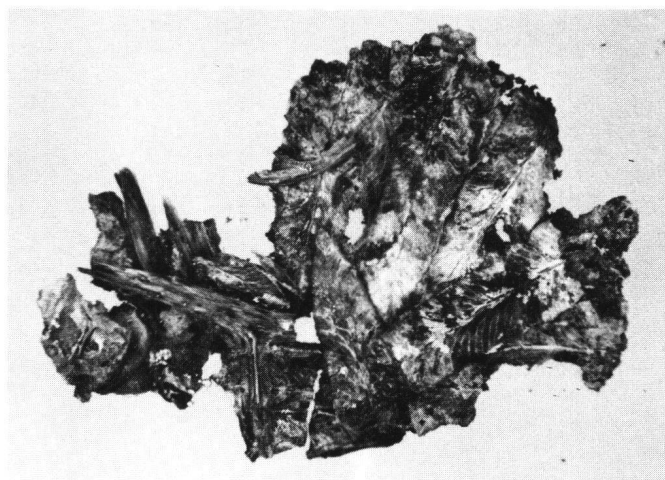


Fig. 7 Fragments de fougères (2,5 cm).

De couleur gris-brun, avec des côtes primaires jaunâtres, les fruits sont composés de deux méricarpes étroitement accolés. Ils sont allongés, de forme plus ou moins elliptique, arrondis à la base et plutôt pointus au sommet; dimensions (n = 20): 3,2–4,3 (moyenne 3,9) mm × 1,6–2,2 (1,9) mm × 1,2–1,7 (1,5) mm. Les côtes primaires sont nettement distinctes de la surface du fruit; chacune d'elles est parcourue par une fine côte

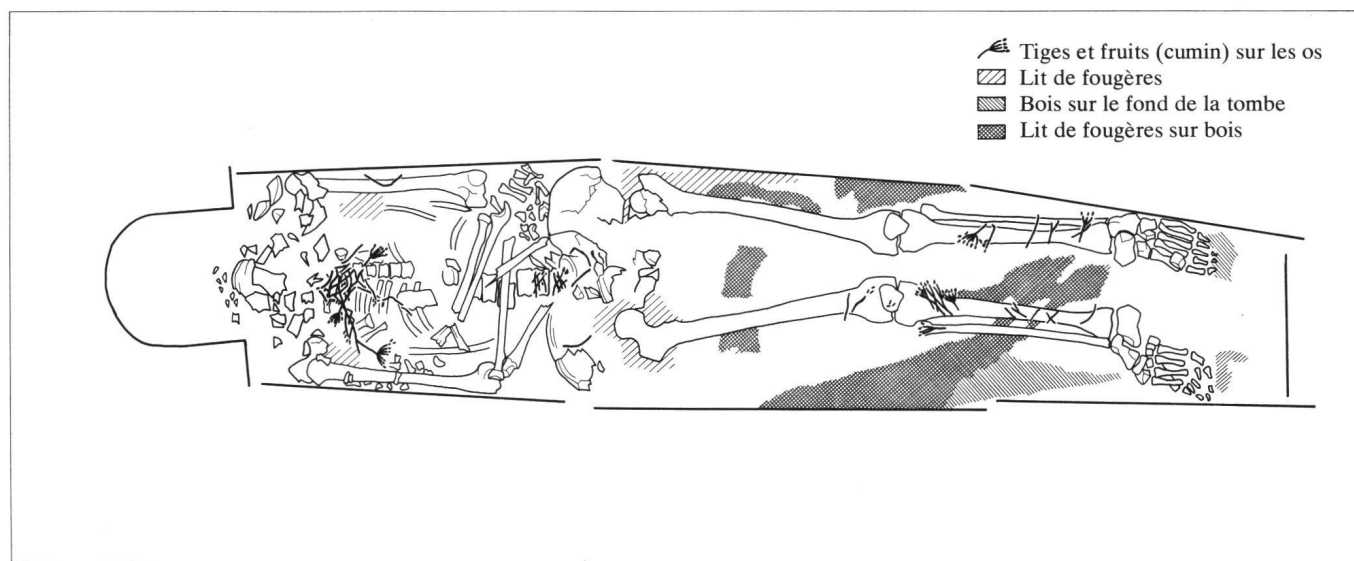


Fig. 6 Restes végétaux.

longitudinale qui apparaît en coupe transversale comme une protubérance arrondie. Les méricarpes ont une section transversale plus ou moins pentagonale, la face commissurale étant plus large.

6.1.2. Données bibliographiques sur le cumin des prés. Généralités.

Le cumin des prés est une ombellifère répandue dans le centre et le nord de l'Europe. A l'état sauvage, il est commun dans les prairies et les pâturages. Il est également cultivé. Sa racine et ses feuilles sont comestibles, ses fruits sont fortement aromatiques. Comme condiment, ils entrent dans la composition de préparations culinaires très variées. De plus, leurs propriétés médicinales les désignent, sous différentes formes, comme stimulants de la digestion, carminatifs et antispasmodiques.

Le cumin des prés semble avoir été utilisé dès le haut moyen-âge: un capitulaire de l'an 800 environ, attribué à Charlemagne, mentionne une plante appelée «careum» qui lui correspond probablement. Il est signalé comme médicament dans des livres de médecine allemands des XIIe et XIIIe siècles

et figure dans les listes d'épices du XIVe siècle. Au XVIe siècle encore, on n'en connaissait que la forme sauvage.

– Croyances populaires^{13 14 15}.

Comme tant d'autres ombellifères fortement aromatiques, le cumin des prés est considéré depuis longtemps comme un moyen de protection contre les pouvoirs maléfiques d'êtres surnaturels ou humains (démons, sorciers). Cette croyance semble répandue surtout en Allemagne et dans l'est de l'Europe. Des traditions l'attestant ont été recueillies en particulier dans les régions suivantes: Hesse, pays de Bade, Lechrain, Vogtland, Thuringe, Erzgebirge, Brandebourg, Lusace, Poméranie, Silésie, ainsi qu'en Haute-Autriche et en Roumanie.

Le cumin est employé en particulier pour protéger l'homme contre l'ensorcellement et le malheur, à certaines étapes de sa vie (mariage, naissance, petite enfance). Il semble jouer le même rôle protecteur s'il est placé dans un cercueil; dans les Erzgebirge, on donne aux morts des grains de cumin et du sel, parmi d'autres objets destinés à assurer leur bien-être dans l'au-delà.

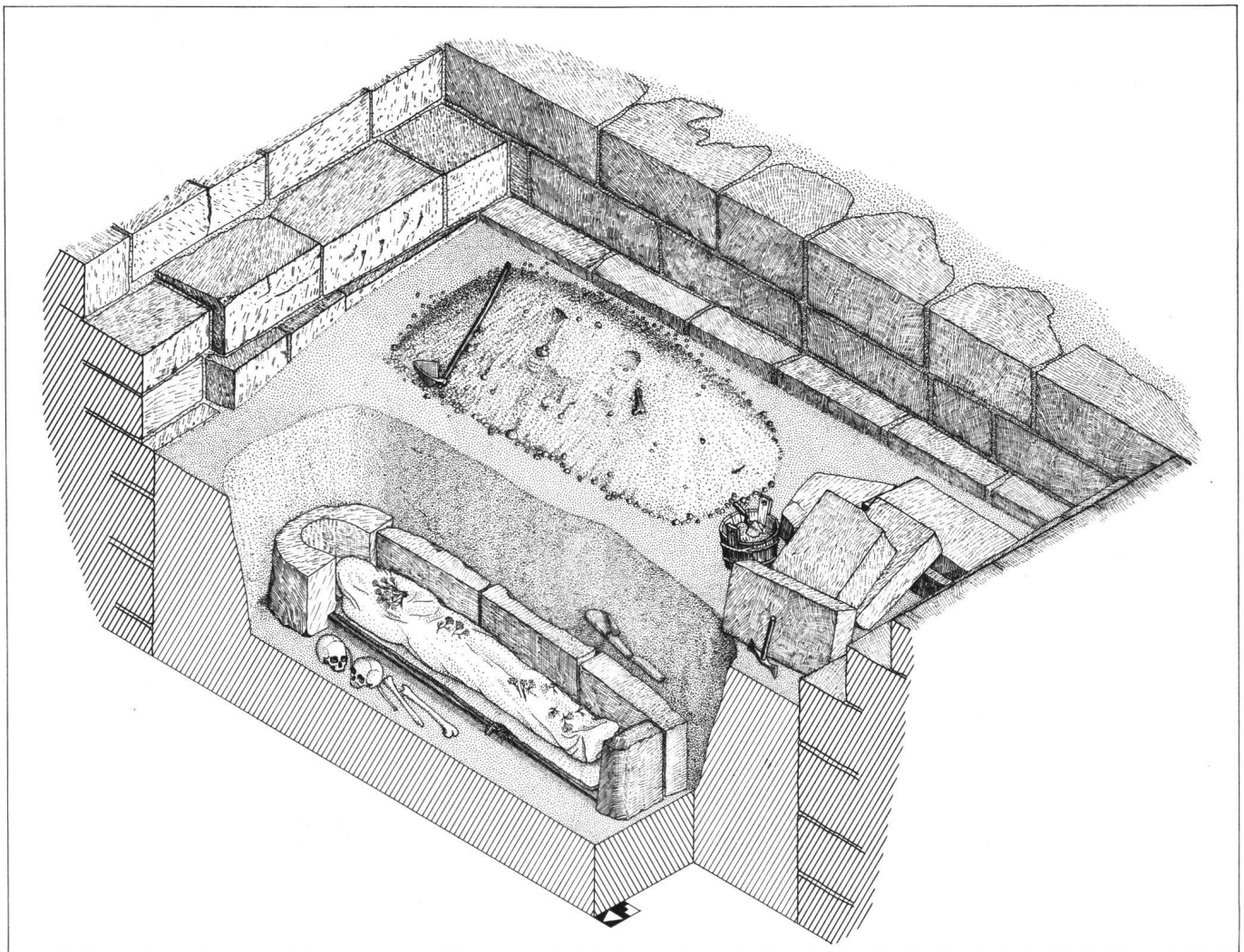


Fig. 8 Reconstitution à partir de l'analyse archéologique.

Le cumin entre également dans la confection de couronnes de fleurs et de bouquets bénis. Dans certaines régions catholiques, surtout de langue allemande, des bouquets de fleurs sont bénis au cours du service divin, le jour de l'Assomption. Des formules de bénédiction destinées à cette cérémonie sont connues dès le Xe siècle. La consécration du prêtre confère à ces plantes le pouvoir de guérir les maladies et d'écarter tout autre malheur d'origine maléfique. Les bouquets sont composés de différentes espèces qui varient d'une région à l'autre; le cumin est utilisé sporadiquement. Il n'est pas rare que quelques-unes de ces herbes soient placées dans les cercueils. En Rhénanie, elles sont disposées sous la tête du défunt, ou bien l'on en fait trois croix, que l'on place sous la tête, sous le dos et sous les pieds du mort. Dans le pays de Bade, on enfume le cercueil avec les herbes, brûlées à proximité.

6.1.3. Essai d'interprétation

On peut supposer que le cumin trouvé sur le corps devait protéger le défunt contre des forces maléfiques. L'offrande de cumin aux morts est une pratique païenne dont le témoignage peut surprendre dans une tombe située au pied d'une cathédrale; peut-être a-t-il été béni, à la manière des bouquets de l'Assomption.

D'autres explications ne peuvent être exclues. Par exemple, Puckle¹⁶ mentionne une ancienne coutume chrétienne selon laquelle le corps d'un mort devait être parfumé, en souvenir des épices qui embaumaient le corps du Christ. D'autre part, selon le même auteur, on trouve parmi les objets déposés dans les tombes, à une époque plus récente il est vrai, des substances destinées à retarder la putréfaction des corps, avec l'espoir qu'ils restent intacts jusqu'à la résurrection. Ce sont parfois des produits plus ou moins efficaces, comme des antiseptiques, mais souvent aussi des substances plus fantaisistes. A-t-on espéré obtenir le même effet d'une plante aromatique posée sur la poitrine du mort? Après tout, ce sont des aromates qui contribuent à la conservation des corps, lors de l'embaumement.

– Description.

Bois: Des fragments isolés très dégradés sont visibles à l'extrémité des pieds et dans la région tibiale droite. Ils sont posés sur le fond de la tombe, sur la terre romaine de la couche 17.

De nombreuses traces sont également présentes sous le tapis végétal décrit plus bas.

Les restes, trop fragiles et trop altérés, n'ont pas été prélevés et n'ont donc pas pu être déterminés.

Fibres: Elles sont localisées dans la partie inférieure de la sépulture, à côté et sous les jambes du défunt. Quelques éléments ont également été observés sous les omoplates. Elles se présentent sous forme d'un entrelacs serré. Au premier abord on pouvait imaginer qu'il s'agissait d'une sorte de natte tressée, de faible épaisseur (1–2 mm), vu que les fibres montrent par endroits des orientations régulières.

Analyse: Toutes les fibres (tiges et feuilles) appartiennent à l'ordre des fougères (*filicoria*). Elles ne sont pas tressées mais simplement superposées en une sorte de tapis ou litière couvrant le fond de la tombe. La question de savoir si les fougères étaient séchées ou fraîches au moment de leur dépôt reste, comme pour les plantes de cumin, tout-à-fait ouverte.

Interprétation.

Les restes végétaux décrits ci-dessus indiquent qu'il y a eu probablement un aménagement du fond de la tombe. Bien que ces vestiges aient été retrouvés en dépôts discontinus et que le bois soit représenté de manière discrète, il est possible de faire les propositions suivantes:

- Le défunt reposait sur un lit de fougères.
- La base de la sépulture était formée d'un socle de bois.

7. RÉSUMÉ ET CONCLUSION

L'étude du contenu de la sépulture, mis à part les constatations faites sur le mode de conservation déterminé par les conditions de gisement, nous a permis de faire un certain nombre de propositions que nous allons rappeler.

Le défunt est un homme d'une cinquantaine d'années, de grande taille. Il a été déposé dans la tombe revêtu d'un simple linceul de toile. Le fond de la sépulture est aménagé de la manière suivante: sur un socle de bois ont été placées des fougères formant une sorte de litière, elle-même recouverte d'une toile de lin. De nombreuses plantes de cumin ont été

disposées ou jetées sur le corps du mort; un véritable bouquet a été trouvé sur sa poitrine. Aucun autre objet n'a été découvert.

Pour conclure, nous pouvons remarquer un évident contraste entre le contenu de la tombe, très modeste, et son architecture, très soignée. Ce constat n'entre pas en contradiction avec l'interprétation proposée par WERNER STÖCKLI et OLIVIER FEIHL qui estiment que le squelette de S₂ pourrait être celui d'un maître d'œuvre, décédé avant l'achèvement du portail et enterré sur le lieu même de son travail, dans les fondations de l'édifice en construction.

NOTES

- ¹ GRANDJEAN M., La cathédrale de Lausanne, Berne 1975, pp 84–118.
- ² ibidem, p. 52, hypothèse émise par Olivier Feihl.
- ³ FRANCE-LANORD, A., 1979. La fouille en laboratoire, méthodes et résultats. Les Dossiers de l'Archéologie, 32, 66–91, Paris.
- ⁴ LEGEROS, R.Z., et J.P. LEGEROS, 1972. Brushite crystals grown by diffusion in silica gel and in solution, Journal of Crystal Growth, 13/14, 476–480, North-Holland Publishing Co.
- ⁵ BAUD, CH.-A., S. DURIF et P. MORGENTHALER, 1954. Recherches sur la structure cristalline de l'os humain fossile, Archives suisses d'Anthropologie générale, XIX, n° 1, 37–52, Genève.
- ⁶ Von MIERAU, H.-D., O.R. TRAUTZ, et J. VAHL, 1971 Kristallochemische Untersuchungen an menschlichen Skeletteilen und Zähnen, Dtsch. zahnärztl. Z., Heft 1.
- ⁷ ASCADI, G. et J. NEMESKÉRI, 1970. History of human life span and mortality, Akademia Kiado, Budapest.
- ⁸ PEARSON, K., 1899. On the reconstruction of the stature of prehistoric races, Philosophical Transactions of the Royal Society, 168–244, London.
- ⁹ MANOUVRIER, L., 1891. La détermination de la taille d'après les os longs des membres, Mémoire de la Société d'Anthropologie, Paris.
- ¹⁰ OLIVIER, S. et H. TISSIER, 1975. Estimation de la taille féminine d'après les os longs des membres, Bulletin et Mémoire de la Société d'anthropologie, t. 2, XII, 297–306, Paris.
- ¹¹ SIMON, CHR., 1977. Rapport anthropologique, dans Bonnet Ch. L'église de Jussy, Genava, n.s. 25, 116–119, Genève.
- ¹² HEGI, G., 1926. Illustrierte Flora von Mitteleuropa, Bd V/2, München.
- ¹³ Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens, Bdv, Berlin et Leipzig, 1932–33, 440, 442, 444–445, 805–806.
- ¹⁴ SELIGMANN, S., 1910. Der böse Blick und Verwandtes, Bd 2, Berlin, 74–75.
- ¹⁵ WUTTKE, a., 1869. Der deutsche Volksaberglaube der Gegenwart, Berlin, 98, 275, 348, 355, 359.
- ¹⁶ PUCKLE, B.S., 1926. Funeral customs, their origin and development; London, 36, 46.

PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS

- Fig. 1 et 3: Photos Daniel Fibbi; Denezey
Fig. 2: Franz Wadsack, Atelier d'archéologie médiévale, Moudon
Fig. 4, 5, 6: P. Crotti et G. Pignat
Fig. 7: Photo D. Baudais, Genève
Fig. 8: Kolja Farjon, Genève

COLLABORATION SCIENTIFIQUE

- L'introduction historique a été rédigée par Monsieur W. STÖCKLI, directeur de l'Atelier d'archéologie médiévale, Moudon.
 - L'analyse cristallographique a été faite par Monsieur SCHWEITZER, au laboratoire du Musée d'Art et d'Histoire de Genève.
 - L'étude anthropologique a été réalisée en collaboration avec Monsieur CHR. SIMON, assistant au département d'Anthropologie de l'Université de Genève.
 - La détermination des textiles a été faite par Mademoiselle C. JUNIER à l'Institut Abegg à Riggisberg (Berne).
 - La préparation des coupes de tissu étudiées par les spécialistes du laboratoire d'anatomie et de physiologie comparées de l'Université de Genève a été faite par Mademoiselle CH. PUGIN.
 - L'étude des plantes de cumin ainsi que le chapitre (6.1) s'y rapportant est l'œuvre de Madame C. DE ROGUIN, botaniste.
 - La détermination des fibres végétales a été effectuée par Madame K. LUNDSTROM-BAUDAIS, paléobotaniste.
- Nous remercions la section des Monuments historiques du Canton de Vaud ainsi que le Musée Cantonal de Lausanne qui ont permis la réalisation de ce travail (fouille et publication).

RÉSUMÉ

Le «Portail peint» se situe au sud de la deuxième travée de la cathédrale de Lausanne. La tombe S₂ a été mise au jour en 1979, à l'occasion de fouilles archéologiques; elle date sans aucun doute de la période de construction du «Portail peint», entre 1190 et 1200. Le squelette est celui d'un homme d'une cinquantaine d'années, de stature robuste. Il a

été enseveli dans un simple linceul. Il s'agit probablement d'un ouvrier de la cathédrale, qui a été enterré sur son lieu de travail. De nombreux rameaux de cumin des prés sont dispersés sur le corps ou disposés au fond de la tombe.

ZUSAMMENFASSUNG

Das «portail peint» erhebt sich südlich des Joches II' der Kathedrale von Lausanne. Das Grab S₂ ist 1979 anlässlich archäologischer Grabungen freigelegt worden; es wurde mit Sicherheit während des Baues des «portail peint» zwischen 1190/1200 und 1220 angelegt. Das Skelett gehörte einem ungefähr 50jährigen Mann von kräftiger Statur. Zur

Beisetzung wurde er in ein einfaches Leintuch gehüllt. Zahlreiche Zweige des Mattenkümi sind auf den Leichnam ausgebreitet oder geworfen worden. Möglicherweise handelt es sich um einen Werkmeister der Kathedrale, der auf seiner Baustelle bestattet worden ist.

RIASSUNTO

Il «portail peint» s'innalza a sud della campata II della cattedrale di Losanna. In occasione degli scavi archeologici nel 1979 fu scoperto l'importante sepolcro S₂. La tomba fu costruita con certezza durante l'erezione del «portail peint» fra il 1190/1200 ed il 1220. Lo scheletro apparteneva ad un uomo d'una cinquantina d'anni di statura robusta.

Per l'inumazione fu avvolto in un semplice lenzuolo di lino. Numerosi ramoscelli di comino furono sparsi o gettati sulla salma. Possibilmente il morto potrebbe essere un od il capomastro della cattedrale che fu seppellito nel suo cantiere.

SUMMARY

Between 1190/1200 and 1220 the porch called "portail peint" was built at Lausanne cathedral; it is situated south of the arch II. In 1979 an important discovery was made during archeological excavations inside the porch: the tomb – S₂ – of a man who died during its construction.

He was tall, about 50 years old and buried in a simple linen cloth. Numerous twigs of caraway were found on his skeleton. Possibly the man was a master builder of the cathedral, who died before the porch was finished, and who came to rest on the site of his work.